



LA VILLE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE  
Savoie – 7 894 habitants

**RECRUTE**

**Deux agents de traversées des passages piétons aux abords des écoles**  
Poste annualisé à temps non complet de 8h/semaine

Saint-Jean-de-Maurienne est une ville à la montagne au pied des stations de sports d'hiver et des cols mythiques du Tour de France. Le poste est placé sous l'autorité du chef de service de la police municipale.

**Missions principales**

**Les vacataires de police sont chargés de la sécurité routière aux entrées et sorties d'écoles par une présence active et effective aux horaires suivants, les lundi, mardi, jeudi et vendredi et selon le calendrier scolaire :**

- Matin : 8h00 à 8h45  
11h20 à 11h55
- Après-midi : 12h55 à 13h45  
16h20 à 16h55

**Les vacataires de police renforcent l'équipe des agents de police municipale afin de contribuer à l'organisation des différentes manifestations sportives et culturelles.**

**Compétences et qualités requises**

*Conditions particulières d'exercice du métier : travail à l'extérieur et en tenue, strict respect des horaires et consignes de travail, bonnes aptitudes relationnelles.*

**L'agent pourra se voir confier toutes missions liées à son grade et cadre d'emploi auquel il appartient ou est rattaché.**

**Statut et rémunération**

- Agent de la fonction publique territorial Grade d'adjoint technique, adjoint technique 2e classe ou adjoint technique 1ère classe,
- Poste annualisé à temps non complet de 8h/semaine à pourvoir **à partir du 1<sup>er</sup> mars 2024**.
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime vacances + CNAS + participation employeur complémentaire santé et prévoyance.

Renseignements : M. BARD, Responsable du service de Police Municipale - Tél. 04 79 64 07 44

**Adresser lettre de candidature + CV à :**

**Monsieur le Maire : BP 100 – Hôtel de Ville – 73302 Saint-Jean-de-Maurienne cedex**

**Mél. [Recrutement@saintjeandemaurienne.fr](mailto:Recrutement@saintjeandemaurienne.fr) / **Avant le 29 février 2024****

